

**ICOMOS International Secretariat e-news
SPECIAL ISSUE, 16 February 2009**

**Nouvelles électroniques du Secrétariat International de l'ICOMOS
NUMERO SPECIAL 16 février 2009**

[Cliquez ici pour le texte en français](#)

Call for Expressions of Interest – ICOMOS World Heritage Advisers

We kindly ask the National Committee Presidents and the International Scientific Committee Presidents to transmit this Call for Expressions of Interest to their members in order to ensure as wide a distribution as possible.

Dear Members of ICOMOS,

ICOMOS is seeking Expressions of Interest from its members worldwide in order to expand and diversify its small international team of World Heritage Advisers.

World Heritage Advisers assist the ICOMOS International Secretariat, the ICOMOS World Heritage Working Group, the ICOMOS World Heritage Panel and the ICOMOS Executive Committee in the work associated with the role of ICOMOS as an Advisory Body to the World Heritage Committee.

This work is conducted by ICOMOS through contract with UNESCO, according to strict deadlines, requiring consistency and the highest professional and scientific standards. The team of Advisers is supervised by the ICOMOS World Heritage Unit, based in the ICOMOS International Secretariat in Paris.

The tasks of Advisers vary from year to year, and not all Advisers are involved in all aspects. The range of tasks includes the following:

Evaluation of cultural/mixed property nominations to the World Heritage List – this includes drafting reports and making oral presentations to the ICOMOS World Heritage Panel, and possibly also to the World Heritage Committee. Draft reports are based on extensive documentation and advice from many experts, using a standardised and rigorous process.

Preparation of reports on the state of conservation of properties included in the World Heritage List and the List of World Heritage in Danger – this requires the synthesis of expert reports, and the development of recommendations for the World Heritage Committee, following an established format.

Representation of the ICOMOS World Heritage Programme at various *working meetings* at the invitation of States Parties, other Advisory Bodies, and/or the UNESCO World Heritage Centre.

Participation on behalf of ICOMOS in activities organised to support the *periodic reporting* process.

Contribution to ICOMOS policy and priorities for its World Heritage Programme, as part of the World Heritage Working Group established by the ICOMOS Executive Committee.

The **requirements of ICOMOS** for its World Heritage Advisers include:

Membership of ICOMOS: We will only consider Expressions of Interest from current individual members of ICOMOS.

Confidentiality, Conduct & Conflicts of Interest: We require all members of our team of Advisers to be fully aware of the *Policy for the Implementation of the ICOMOS World Heritage*

Mandate, and to sign it each year of their service to ICOMOS. (http://www.international.icomos.org/world_heritage/icomoswh-ethics-policy.pdf)

Language Abilities: We require Advisers to have one of the working languages of the Convention – English & French - as their first language. We strongly prefer our Advisers to also be able to read the other language at least, and bilingual abilities are preferred. Additional abilities in other languages are also an advantage.

Skills: Based on a solid foundation of heritage conservation theory & practice, ICOMOS World Heritage Advisers must possess high levels of skill in analysis, synthesis and preparation of complex written materials within a structured format. All Advisers must have excellent writing skills. Some Advisers may be required to make oral presentations as part of their work, and these Advisers need to have an exceptional ability to present succinctly, and to respond to questioning and occasional challenges with equanimity and dignity. Advisers must be able to work effectively alone or as part of a team.

Working Arrangements: The working arrangements vary – for many tasks, Advisers can work via email. For some tasks, the role requires travel, including attendance at the meetings of the ICOMOS World Heritage Panel and/or ICOMOS World Heritage Working Group. A small sub-set of our team is asked to make presentations for ICOMOS to the annual meeting of the World Heritage Committee.

Availability & Timeliness: Without exception, we require all World Heritage Advisers to work according to extremely strict deadlines. Availability to quickly respond during some peak periods in the year, which depend on the tasks performed, is essential.

Knowledge of the World Heritage Convention & its Operational Guidelines: These are essential for the Advisers to understand the context of the work of ICOMOS, and to appropriately use the terms and concepts involved in our work.

ICOMOS is extremely careful to avoid perceptions of conflict of interest. The implications of the *Policy for the Implementation of the ICOMOS World Heritage Mandate* for Advisers include the following:

Advisers cannot work on materials related to their own country, or on properties anywhere else that are directly associated with their own professional activities and involvement.

Individuals who currently form part of their country's delegation to the World Heritage Committee will not be considered for work in that year.

World Heritage Advisers are generally not allowed to conduct World Heritage field missions for ICOMOS. The selection of experts for field missions (for nominations and reactive monitoring) is handled through a different process.

Although the arrangements vary, it is common for ICOMOS World Heritage Advisers to be paid through an annual contract, based on the nature and quantity of the work.

ICOMOS warmly welcomes Expressions of Interest from all interested members who have the qualifications and abilities to join its team of World Heritage Advisers.

To submit your Expression of Interest, please send an email to:

WHadvisers-callforinterest@icomos.org

indicating in the subject 'ICOMOS WH Advisers', and providing the following information:

a summary *curriculum vitae* outlining your professional expertise;
a covering letter addressing how the requirements in this notice are met.

All materials must be submitted in English or French, and if possible, we prefer applications of 5 pages or less.

At this stage, ICOMOS has not determined the final composition and size of its team of World Heritage Advisers for 2010. In order to finalise this in time for the next cycle of work, we require Expressions of Interest to be submitted by **5 March 2009**.

Please note that all short-listed candidates will be requested to participate in a brief test of their analytical and written communication skills.

**ICOMOS International Secretariat
Paris, February 2009**

Appel à candidature : Conseillers patrimoine mondial de l'ICOMOS

Nous serions gré à tous les présidents des Comités nationaux et des Comités scientifiques internationaux de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cet appel à candidature auprès de leurs membres.

Chers membres de l'ICOMOS,

L'ICOMOS lance un appel à candidature auprès de ses membres dans le monde entier afin d'étendre et de diversifier sa petite équipe internationale de conseillers pour le patrimoine mondial.

Les conseillers pour le patrimoine mondial assistent le secrétariat international de l'ICOMOS, le groupe de travail pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS, la commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS et le comité exécutif de l'ICOMOS dans les tâches qui sont dévolues à l'ICOMOS en tant qu'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial.

Ce travail est effectué par l'ICOMOS dans le cadre d'un contrat avec l'UNESCO suivant des délais stricts. Il requiert une qualité et des normes scientifiques et professionnelles très élevées. L'équipe des conseillers est supervisée par l'Unité patrimoine mondial de l'ICOMOS, basée au secrétariat international de l'ICOMOS à Paris.

Les tâches des conseillers varient d'année en année, et l'ensemble des conseillers ne sont pas impliqués dans tous les aspects du travail. Les tâches se définissent comme suit :

Evaluation des propositions d'inscription de biens mixtes et de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial – cela inclut la rédaction de rapports et des présentations orales pour la commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS, et éventuellement aussi pour le Comité du patrimoine mondial. Les rapports sont rédigés sur la base d'une documentation volumineuse et de nombreuses expertises tout en suivant un processus rigoureux et standardisé.

Préparation de rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril – il s'agit de faire la synthèse de rapports d'expertise et de rédiger des recommandations pour le Comité du patrimoine mondial en suivant un format établi.

Représentation du programme patrimoine mondial de l'ICOMOS à différentes réunions de travail sur invitation des États parties, des autres organisations consultatives, et/ou du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Participation au nom de l'ICOMOS à des activités organisées dans le cadre du rapport périodique.

Contribution à la stratégie et aux priorités de l'ICOMOS pour son programme patrimoine mondial, en tant que membre du groupe de travail pour le patrimoine mondial établi par le comité exécutif de l'ICOMOS.

Les **conditions établies par l'ICOMOS** en ce qui concerne les conseillers pour le patrimoine mondial incluent :

Membre de l'ICOMOS: Ne seront prises en considération uniquement les candidatures émanant de membres individuels actuels de l'ICOMOS.

Confidentialité, Conduite et conflits d'intérêt : Nous demandons à l'ensemble des membres de l'équipe des conseillers de connaître les *Principes d'application du mandat de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial* et de les signer chaque nouvelle année de renouvellement de leur contrat. (http://www.international.icomos.org/world_heritage_fre/icomoswh-ethics-policy-fr.pdf)

Aptitudes linguistiques : Nous demandons aux conseillers d'avoir l'une des deux langues de travail de la Convention – anglais et français – comme langue maternelle. Nous préférons que les conseillers soient également capables au moins de lire l'autre langue bien que le bilinguisme soit souhaité. Toutes autres aptitudes pour d'autres langues sont également appréciées.

Compétences : Elles doivent être basées sur une connaissance solide de la théorie et de la pratique de la conservation du patrimoine. Les conseillers pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS doivent faire preuve d'un haut niveau d'analyse et de synthèse dans la préparation de travaux écrits complexes selon un format structuré. Tous les conseillers doivent posséder des compétences à l'écrit élevées. Certains des conseillers peuvent être amenés à faire des présentations orales comme faisant partie de leur travail, et ces conseillers doivent faire preuve de compétences de haut niveau pour présenter de façon synthétique et répondre aux questions et parfois à certains défis avec sérénité et dignité. Les conseillers doivent être capables de travailler efficacement seul ou comme faisant partie d'une équipe.

Dispositions logistiques : Les dispositions logistiques sont variables – pour de nombreuses tâches les conseillers travaillent par e-mail. Certaines tâches spécifiques demandent de voyager comme la participation aux réunions de la commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS et/ou du groupe de travail pour le patrimoine mondial. Une partie de l'équipe doit faire des présentations pour l'ICOMOS à la réunion annuelle du Comité du patrimoine mondial.

Disponibilité et opportunité : Nous demandons à tous les conseillers, sans exception, de travailler selon des délais très stricts. Une disponibilité à répondre très rapidement au cours de certaines périodes chargées dans l'année, dont dépendent la réalisation de certaines tâches, est essentielle.

Connaissance de la Convention du patrimoine mondial et des Orientations : Cette connaissance est essentielle pour les conseillers afin de comprendre le contexte dans lequel l'ICOMOS travaille et afin d'utiliser de façon appropriée la terminologie et les concepts employés dans notre travail.

L'ICOMOS attache une grande importance à éviter toute perception de conflit d'intérêt. Les implications des *Principes d'application du mandat de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial* pour les conseillers sont les suivantes :

Les conseillers ne peuvent pas travailler sur des dossiers provenant de leur propre pays ou sur des biens dans le monde associés à leur propre pratique ou engagement professionnels.

Les personnes représentant actuellement leur pays dans la délégation du Comité du patrimoine mondial ne pourront pas être considérées pour le travail de cette année.

Les conseillers pour le patrimoine mondial ne sont généralement pas autorisés à réaliser pour l'ICOMOS des missions patrimoine mondial sur le terrain. La sélection des experts pour les missions sur le terrain (missions d'évaluation et missions de suivi) se fait par l'intermédiaire d'un processus différent.

Bien que les arrangements soient variables, il est d'usage que les conseillers pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS soient rémunérés sur la base d'un contrat annuel en fonction de la nature et de la quantité de la tâche réalisée.

L'ICOMOS attend avec intérêt les candidatures de tous les membres intéressés qui ont les qualifications et les compétences pour rejoindre son équipe de conseillers pour le patrimoine mondial.

Pour soumettre votre candidature, veuillez envoyer un message e-mail à l'adresse suivante : WHadvisers-callforinterest@icomos.org

En indiquant en objet « Conseillers PM ICOMOS » et en fournissant les informations suivantes :

Un *curriculum vitae* résumé qui souligne votre expertise professionnelle ;
Une lettre indiquant comment vous remplissez les conditions mentionnées dans cet appel à candidature.

Toutes ces informations doivent être soumises en anglais ou en français, et si possible ne doivent pas excéder 5 pages.

A l'heure actuelle, l'ICOMOS n'a pas encore déterminé la composition finale ainsi que la taille de son équipe de conseillers patrimoine mondial pour 2010. Afin de réaliser cela pour le prochain cycle de travail, les candidatures doivent être soumises avant **le 5 mars 2009**.

Veillez noter que les candidats sélectionnés seront soumis à une évaluation de leurs compétences écrites et d'analyse.

**Secrétariat ICOMOS International
Paris, Février 2009**

ICOMOS
**International Council on Monuments and Sites/
Conseil International des Monuments et des Sites
International Secretariat / Secrétariat International**
49-51 rue de la Fédération
75015 Paris – France
Tel : 33 (0) 1 45 67 67 70
Fax : 33 (0) 1 45 66 06 22
e-mail : secretariat@icomos.org

**To propose any announcements, please contact the editor/ Pour soumettre des
annonces, veuillez contacter l'éditeur :**
Gaia Jungeblodt, Director

To subscribe to the ICOMOS e-news sign up to the ICOMOS Documentation Centre listserv by sending an e-mail message (in "text" and not "html" format) to majordomo@icomos.org with "subscribe doc-centre" as the only line in the message body. If you receive an error message, please, send the same message to secretariat@icomos.org

Pour vous abonner aux nouvelles électroniques de l'ICOMOS nous vous invitons à vous inscrire à la liste de distribution électronique du Centre de Documentation de l'ICOMOS. Pour ce faire, veuillez envoyer un email (en format « texte brut » et pas « html ») à majordomo@icomos.org avec la phrase « subscribe doc-centre » dans le corps du message. Si vous recevez un message d'erreur, veuillez nous renvoyer le même message à secretariat@icomos.org